



**VILLE DE LIEGE**

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2013**

**PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE**

**La séance est ouverte à 19 h 10'.**

**46 membres sont présents :** MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. EMONTS Claude, MIKLATZKI Raphaël, GOFFIN Jean-Pierre, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme DEFRAIGNE Christine, M. FORET Gilles, Mme FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, M. CHAMAS Fouad, Mmes LAMBERT Marie-Claire, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mmes SHABAN Fatima, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. HUPKENS Jean Pierre, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, DREZE Benoît, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUSETTA Hassan, BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique, M. PETERS Michel, Mme FRISEE Nathalie, M. HEDEBOUW Raoul, Mme DELVAUX Anne, M. FAWAY Michel, MM. SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, Mmes NEUPREZ Audrey, SCHLITZ Sarah, MM. MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. BONJEAN Jean-Paul et DEMEYER Willy.

**Sont également présents :** M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. BEAUPERE Christian, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

**3 membres sont absents :** Mme BLAVIER Géraldine, M. le BUSSY Quentin, dont 1 est excusé à savoir M. GODEAUX Jean-Géry.

**LE CONSEIL :**

**Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.**

**La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1.**

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE à propos "de l'importance de tirer les enseignements des projets de tram déjà réalisés" ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON à propos "des artistes liégeois" ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS.

**(M. Jean Pierre HUPKENS sort de séance : 45 présents).**

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos de la charte des comités de quartier et la reconnaissance de ceux-ci ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE à propos de « la propreté est l'affaire de tous y compris de l'Echevin en charge de la propreté » ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ à propos des nouvelles sanctions administratives ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Audrey NEUPREZ à propos des déclarations de M. l'Echevin de la Santé relatives à la tuberculose ainsi que la réponse de M. Fouad CHAMAS.

Entend une interpellation de M. Jean-Pierre GOFFIN à propos du coût des démarches administratives dans le cadre d'un mariage ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW à propos de la taxe urbaine ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

**(Mme Géraldine BLAVIER entre en séance : 46 présents).**

Entend une interpellation de M. François SCHREUER à propos de la place pour Liège dans le plan d'investissement 2013–2025 du groupe SNCB ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

**2.**

Décide de passer un marché par procédure négociée avec publicité préalable en vue de procéder au remplacement de la boîte de transfert défectueuse d'un véhicule de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

## SEANCE DU 27 MAI 2013

### 3.

Décide de passer un marché par procédure négociée avec publicité préalable en vue de procéder au remplacement du moteur défectueux d'un véhicule de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

### 4.

Décide de passer un marché « stock » en 2 lots par procédure négociée avec publicité préalable en vue d'acquérir des salopettes et des pantalons d'intervention pour le Peloton anti-banditisme de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2014.

### 5.

Approuve le texte de la convention à conclure avec l'Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise - IGIL SCRL (Palais des Congrès) relative à la mise à disposition de locaux inoccupés au profit de la Zone de police en vue de l'organisation de formations.

**AJOURNE**

### 6.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, en exécution d'une commande lancée, pour le transport Liège - Paris (aller-retour) organisé, dans le cadre de la promotion de sa candidature à l'Exposition internationale de 2017.

### 7.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, en exécution d'un service de sonorisation, dans le cadre la cérémonie d'hommage aux défunts de la fusillade du 13 décembre 2011, Place Saint-Lambert.

### 8.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement nécessaire à la prise en charge d'une réception pour 400 personnes dans le cadre de l'hommage à MM. Jean-Maurice DEHOUSSE et Jean DEFRAIGNE.

**9.**

Décide :

- de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, en vue de l'acquisition de vêtements de travail (en 3 lots), afin d'équiper les Gardiens de la Paix,
- d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**10.**

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement nécessaire afin de couvrir les frais d'acquisition d'extension de garantie pour 5 serveurs informatiques.

**11.**

Modifie la convention passée avec l'A.S.B.L. « GIAL » pour l'acquisition de fournitures au services informatiques, par l'ajout de l'adhésion à la centrale de marchés de l'A.S.B.L. GIAL pour une période déterminée débutant le 1<sup>er</sup> juin 2013 pour se terminer le 28 novembre 2015 – adopte le texte de l'avenant n°1 appelé à compléter la convention.

**12.**

Décide d'adhérer au marché public relatif à l'hébergement externalisé de la Région wallonne – adopte le texte de la convention d'adhésion audit marché public.  
**La délibération est adoptée par 45 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

**13.**

Décide de passer, par voie d'adjudication publique avec publicité belge préalable, relatif à l'acquisition par la Ville d'un système de gestion de files d'attente comprenant une solution de gestion de files d'attente en temps réel et au sein de différentes implantations géographiques, des bornes avec impression de tickets, une imprimante à tickets indépendante, des écrans d'appels, des interfaces pour différents types d'utilisateurs, un module permettant l'exploitation des données produites par la solution, le support et la maintenance de la solution (hardware et software) pour une durée de 4 ans, des prestations de service pour l'installation et la formation – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

## SEANCE DU 27 MAI 2013

M. le BOURGMESTRE sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

d'approuver le transfert des 1.903 parts (mille neuf cent trois) détenues par la Ville dans le capital de la SCRL « Habitations Sociales de Saint-Nicolas et Communes Environnantes », à leur valeur libérée, soit 18.051,71 EUR (dix huit mille cinquante et un euros septante et un cents), au CPAS de Saint-Nicolas ; la Ville n'étant plus concernée par le patrimoine de ladite ASBL.

**L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**

### 14.

Décide de voter un douzième provisoire pour le mois de juin 2013.

### 15.

Décide de souscrire au capital C de l'A.I.D.E. en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage de la rue Haute à 4000 Liège.

### 16.

Décide de souscrire au capital C de l'A.I.D.E. en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage de la rue de l'Espérance à 4000 Liège.

### 17.

Décide de souscrire au capital C de l'A.I.D.E. en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage de la rue En Ster à 4000 Liège.

### 18.

Fixe le montant du loyer pour les locataires d'immeubles relevant du domaine privé de la Ville - adopte la convention de bail-type du parking « Hesbaye » ainsi que le règlement d'ordre intérieur.

### 19.

Transfert l'immeuble sis rue Rutzhiel, 3 à 4000 LIEGE, dans le domaine public de la Ville (initialement à la Régie Foncière).

### 20.

Abroge la délibération du 21 mai 2012 relative au bail-type de résidence principale ainsi que d'un règlement d'ordre intérieur pour les logements gérés par la Régie foncière de stationnement et de services de Liège sans que cette abrogation ne porte effet sur les conventions sous seing privé conclues sous l'égide de la délibération susvisée – approuve le nouveau bail-type de résidence principale ainsi que du règlement d'ordre intérieur.

**21.**

Retire sa décision d'échange de parcelles de terrain (rue de la Sèche/rue des Bergers) – décide d'acquérir une parcelle sise rue de la Sèche et acceptation de l'offre de cession.

**(Mme Elisabeth FRAIPONT sort de séance : 45 présents).**

**22.**

Adopte le texte de la convention entre la Ville, l'ASBL " ENJEU ", et l'ASBL " AMITIES FRANCAISES DE LIEGE ", relative à la concession temporaire du domaine public pour l'organisation du " Village Gaulois "(éditions 2013, 2014 et 2015).

**(Mme Elisabeth FRAIPONT et M. Jean pierre HUPKENS entrent en séance : 47 présents).**

**23.**

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme relative à un terrain situé rue Eugène Vandenhoff et de la demande d'ouverture de voirie et d'espaces publics - accord sur la création d'une voirie d'accès depuis la rue Eugène Vandenhoff pour assurer la déserte des lots créés dans la partie arrière du terrain.

**24.**

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation relative à des terrains situés entre les rues du Sart-Tilman, de l'Aunaie et des Hômes et de la demande d'ouverture de voiries - accorde l'ouverture des nouvelles voiries communales et des espaces publics – ratifie le plan original et le plan adapté relatifs à l'ouverture d'une voirie communale  
**La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

**25.**

Décide d'octroyer une subvention à la « REGIE COMMUNALE AUTONOME – LIEGE DEVELOPPEMENT ».

**(Mme Brigitte ERNST de la GRAETE sort de séance : 46 présents).**

**26.**

Décide d'octroyer une subvention directe à l'asbl " Agence Immobilière Sociale LIEGE LOGEMENT ".  
La délibération est adoptée par 44 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

SEANCE DU 27 MAI 2013

**27.**

Décide :

- d'octroyer une subvention indirecte à l'A.S.B.L «PRESENCE ET ACTION CULTURELLES - REGIONALE DE LIEGE» pour l'organisation de la manifestation «La Fête de la Musique 2013» du 21 au 23 juin 2013.
- d'adopter le texte de la convention destinée à fixer les droits et obligations respectifs

**(Mme Brigitte ERNST de la GRAETE entre en séance : 47 présents).**

**28.**

Décide :

- d'adopter le texte de l'avenant n°2 au contrat - programme 2006-2010, conclu avec la Communauté Française de Belgique, la Province de Liège, l'A.S.B.L. «CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - OPERA ROYAL DE WALLONIE» et la Ville de Liège
- d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - OPERA ROYAL DE WALLONIE» pour l'année 2013.

**29.**

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE» pour l'année 2013.

**30.**

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Brigitte DE DEYNE, de trois médailles avec diplômes et d'un ensemble de papiers et photos relatifs au parcours militaire du soldat Honoré Frodure, originaire d'EECLOO, qui s'est battu entre 1916 et 1918 dans le 3ème régiment d'artillerie, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

**31.**

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES» pour l'organisation de la Fête de la Musique du 21 au 23 juin 2013.

**32.**

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «IN CITE MONDI» pour la mise en dépôt temporaire d'un ensemble d'œuvres d'art faisant partie de la SPACE Collection.

**33.**

Adopte le cahier spécial des charges régissant le marché relatif au lancement d'un appel à intérêt en vue de la reconstruction du site de l'explosion de la rue Léopold.  
**La délibération est adoptée par 44 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**

**34.**

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement nécessaire à la restauration de l'étang du Parc d'Avroy (4000 LIEGE).

**35.**

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réalisation d'une grille en ferronnerie sécurisant l'accès à la cour des Minimes à 4000 Liège, afin de compléter les travaux de sécurisation - approbation du cahier spécial des charges.

**36.**

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réfection du patrimoine arboré communal (en deux lots) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**37.**

Décide de passer un marché par voie d'appel d'offres général pour l'acquisition (en cinq lots) de cinq balayeuses et d'une arroseuse nécessaires au service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

**38.**

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. LIEGE PROPLETE et ENVIRONNEMENT pour l'année 2013.

**39.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de petit matériel motorisé horticole destiné aux services des Plantations et de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.



**40.**

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement par bon de commande n° 58 d'une dépense concernant les droits d'auteurs pour la diffusion de musique lors du goûter organisé pour la Fête des Mères au Palais des Congrès le 14 mai 2013.

**41.**

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à la publication du numéro 32 de la revue « Sillage ».

**42.**

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « ANGLEUR SERVICES », dans le cadre de leur collaboration et de l'occupation par l'A.S.B.L. Du local sis 1/159 rue du Vallon à 4031 ANGLEUR
- d'exonérer l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention indirecte à l'A.S.B.L. « ANGLEUR SERVICES », résultant de la mise à disposition dudit local avec exonération totale des charges.

**43.**

Décide d'approuver la liste des membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés de la Ville.

**ADDENDUM 43 bis**

Décide de rendre obligatoire un affichage informant les citoyens de l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique sur tout espace géré par les services communaux et ouvert au public.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, Conseillère communale.

**Ce point est renvoyé en Commission.**

**(M. Quentin le BUSSY entre en séance : 48 présents).**

**44.**

Décide d'adopter les modifications apportées à la convention-cadre entre le Pouvoir organisateur du Service de Promotion de la Santé à l'école de l'Instruction publique de la Ville de Liège et le Pouvoir organisateur de l'Enseignement fondamental et secondaire communal liégeois permettant l'intervention du Service PSE dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire.

## SEANCE DU 27 MAI 2013

### 45.

Décide de conclure des contrats de transaction avec deux prestataires de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves des établissements scolaires de l'enseignement communal.

### 46.

Adopte l'avenant n°2 au contrat de transport scolaire – circuit 4604 – décide de conclure avec le TEC LIEGE-VERVIERS.

### 47.

Décide de passer un marché de services, par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de Lanslebourg en France, du 04 au 14.09.2013 inclus, destiné aux élèves de l'Ecole fondamentale communale de Naniot – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

### 48.

Décide de passer un marché de services, réparti en 22 lots, par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne, ayant pour objet les transports et l'organisation de voyages pédagogiques vers diverses destinations à l'étranger, destiné à l'Enseignement communal – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

### 49.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet la psychomotricité créative destinée à l'enseignement communal – adopte le cahier spécial des charges.

### 50.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet des accompagnements thérapeutiques en milieu scolaire, destiné à l'enseignement communal prenant fin au 30.06.2014 – adopte le cahier spécial des charges.

### 51.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, relatif à des activités artistiques et de danse créative, destiné à l'enseignement communal prenant fin au 30.06.2014 – adopte le cahier spécial des charges.

**52.**

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet la diffusion d'annonces publicitaires dans les journaux « La Meuse » et « Le Soir », destinées à l'Enseignement communal, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

**La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.**

**53.**

Décide de passer un marché stock par procédure d'appel d'offres général avec publicité européenne, pour l'acquisition de fruits et légumes frais destinés à divers services de la Ville pour une durée de 24 mois – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères d'attribution et les critères de sélection qualitative.

**54.**

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet la diffusion d'annonces publicitaires dans le journal « Vlan Spectacle » destinées à l'Enseignement communal, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

**La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.**

**55.**

Décide de procéder, pour l'exercice 2013, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers destiné aux établissements de l'Enseignement communal dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

**56.**

Décide d'approuver les travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux de placement d'escaliers métalliques et de rampes à l'Athénée de Waha, boulevard d'Avroy 96 à 4000 LIEGE.

**57.**

Décide d'exécuter les travaux de placement d'un système d'alarme évacuation au groupe scolaire de Sainte-Walburge ainsi qu'au centre P.S.E. et dans la bibliothèque, rue Sainte-Walburge, 195, à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

**58.**

Décide de passer par voie d'adjudication publique, un marché " stock " conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale portant sur les travaux d'isolation à effectuer dans divers bâtiments communaux – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise (durée déterminée de 48 mois) - adopte le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit marché « stock » conjoint.

**59.**

Décide d'approuver les prestations supplémentaires relatives au déménagement de quatre étages de la Cité administrative vers la rue des Guillemins, 16-34 à 4000 LIEGE.

**60.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour les travaux de techniques spéciales d'aménagement du réseau d'égouttage et de drainage existant dans les sous-sols du bâtiment du Centre culturel « Les Chiroux », rue des Carmes 8, à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**61.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de rénovation des équipements de la chaufferie à la Brigade de la Propreté, Montagne de Bueren, 6 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**62.**

Décide de procéder à l'acquisition de matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux et les bâtiments de l'Instruction publique durant l'exercice 2013, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2013.

**63.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de vannes de sécurité à protection thermique pour alimentation gaz dans les chaufferies dans divers bâtiments scolaires – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**64.**

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la rénovation des équipements de la chaufferie au foyer culturel de Chênée, rue de l'Eglise 1 à 4032 CHENEE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

**65.**

Décide de passer un marché de services par adjudication publique, relatif aux prestations d'entretien et d'exploitation des installations techniques d'épuration et de filtration des eaux de la piscine d'Outremeuse, rue de l'Ourthe, 1 à 4020 LIEGE – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour se terminer le 30 septembre 2017.

**66.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'entretien des machines frigorifiques de l'Ilot Saint-Georges, en Féronstrée, 86, à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, moyennant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre.

**67.**

Décide d'approuver la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de scénographie à effectuer dans le bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août 16, 4000 LIEGE et de ses extensions en vue d'y installer le Théâtre de la Place (avenant 2).

**La délibération est adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

**68.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, relatif aux travaux de rénovation du Mamac et du bâtiment des Sports nautiques (bâtiments situés dans le parc de la Boverie 4020 LIEGE) afin d'y abriter le Centre International d'Art et de Culture - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**La délibération est adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

**69.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de démontage et recyclage de détecteurs de fumée à chambre d'ionisation dans divers bâtiments communaux – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**70.**

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un sas à la serre 1 à la Pépinière Trou Louette, avenue Joseph Merlot 107 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

**71.**

Décide d'exécuter les travaux de pose de stores de protection solaire dans la salle polyvalente du Club pour pensionnés Saint Christophe, place Saint Christophe, 2 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" (lot n° 5) relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans des bâtiments communaux.

**72.**

Décide de passer par voie d'adjudication publique, un marché " stock " conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (structuré en huit lots) relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration à effectuer dans des bâtiments communaux – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois - adopte le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution du marché « stock » conjoint.

**73.**

Décide de passer un marché conjoint de service entre la Ville de Liège et le CPAS de Liège relatif à l'installation et mise en place d'un réseau étendu et installation et localisation de connexions « réseau étendu » et internet pour des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Liège et occupés par les services de la Ville, de la Police et du CPAS de Liège – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires de services - adopte dans toutes ses dispositions, le cahier spécial des charges appelé à régir le marché,  
- adopte le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution du marché conjoint de service.

## SEANCE DU 27 MAI 2013

74.

Décide de conclure une convention en vue de fixer les modalités d'exécution pour la fin de chantier du marché de travaux de restauration et de réaffectation à effectuer dans le bâtiment classé de la société libre d'Emulation, sis Place du XX Août 16, 4000 LIEGE en vue d'y installer le Théâtre de la Place - approuve la réalisation de travaux supplémentaires avec l'adjudicataire du marché et des mesures d'accélération de chantier supplémentaire (ces derniers ne seront dues que si le chantier est fini dans les délais requis).

**La délibération est adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

75.

Prend connaissance du fait que le remplacement de l'éclairage public de forte puissance ne donne pas lieu à versement de subsides relatifs au plan E-PURE de la part du Service public de Wallonie. La recette a été inscrite erronément au budget extraordinaire 2012.

76.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection du Degré des Artisans (4030 GRIVEGNEE).

77.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement des intérêts de retard dus dans le cadre des travaux de mise sous domaine public de l'areine Gersonfontaine dans la rue Pouplin, la rue Stephany, la rue Lambert-Le-Bègue et la place des Béguinages à 4000 LIEGE.

78.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien de pavage de la rue Ambiorix (4000 LIEGE).

79.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien de pavage de la rue Jondry (4020 LIEGE).

80.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien de pavage de la rue Joffre (4000 LIEGE), générant une augmentation du coût des travaux.

## SEANCE DU 27 MAI 2013

### **81.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien de pavage de la rue de Marneffe (4000 LIEGE), générant une augmentation du coût des travaux.

### **82.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien de pavage de la rue Naniot (4000 LIEGE), générant une augmentation du coût des travaux.

### **83.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien de pavage du rond-point de la place des Déportés, entre la rue Saint-Léonard et Féronstrée (4000 LIEGE).

### **84.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien de pavage de la rue Saint-Gilles (4000 LIEGE), générant une augmentation du coût des travaux.

### **85.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'entretien de pavage de la rue Gillieaux (4031 LIEGE), générant une augmentation du coût des travaux.

### **86.**

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réparation urgente de la rue Nicolas Spiroux (4030 Grivegnée), générant une augmentation du coût des travaux.

### **87.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'un pénétromètre dynamique léger à énergie variable – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.



**88.**

Décide de prendre acte en urgence de la décision prise par le Collège communal de faire exécuter les travaux de réfection des trottoirs rue Lebeau, rue Paul Delvaux et avenue des Croix-du-Feu (« les Terrasses » à 4000 LIEGE), dans le cadre du marché " stock " (se terminant le 31 décembre 2013) pour la réalisation de travaux en voirie (en chaussées et en trottoirs ) - admet relatif à la dépense.

**89.**

Décide de passer un marché "stock" sur catalogue par voie d'appel d'offres général pour l'acquisition de modules de jeux pour le service des « plaines de jeux » de la Ville de Liège, en quatre lots - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché prenant fin le 31 décembre 2015 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

**90.**

Décide de passer un marché de fourniture par voie d'adjudication publique pour l'acquisition d'épanduses et de lame de déneigement destinées au service de la Voirie, en trois lots – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

**91.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel "hiver" destiné au service de la Voirie – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**92.**

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'accessoires pour chargeur existant – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**93.**

Décide :

- d'exonérer l'association de fait « LES ARTS EN GROUPE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2013.

SEANCE DU 27 MAI 2013

**94.**

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches, à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour l'année 2013.

**95.**

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches, à l'A.S.B.L. « IMAGE, SON ET ANIMATION ».

**96.**

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour Vacances Réussies 2013.

**97.**

Décide :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE » relative à l'organisation de la manifestation « Sclessin se donne des Couleurs » qui se déroulera le 22/06/2013 sur la place Ferrer à SCLESSIN et les rues adjacentes (pour la parade : rue du Centre, rue des Pampres, rue du Viaduc, ...),
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation.

**98.**

Vote les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 ;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013;
3. TECTEO  
Ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2013;
4. NEOMANSIO  
Ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2013;
5. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)  
Ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2013;
6. Centre Hospitalier régional de la Citadelle (C.H.R.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 28 juin 2013;

## SEANCE DU 27 MAI 2013

7. Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013;
  8. Intercommunale de Gestion Immobilière (I.G.I.L.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de juin 2013;
  9. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013;
  10. Association intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL)  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013 ;
  11. ECETIA Intercommunale  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 ;
  12. ECETIA Finances  
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 ;
  13. SPI  
Ordres du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013.
- AJOURNE**

### 99.

Approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2013 d'Intermosane.

### 100.

Adopte le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Le groupe VEGA dépose un amendement relatif à l'article 26 du ROI. Il s'agit :  
« Tous les projets de délibération se rapportant à l'ordre du jour du Conseil sont mis en ligne sur un espace web sécurisé accessible aux membres du Conseil ».

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

**La délibération est adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

### QUESTION ORALE

Entend une question orale de M. François SCHREUER à propos de l'avenir de la desserte en bus du Sart-Tilman ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

**La séance est levée à 22h35'.**

### PAR LE COLLEGE

**Le Secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre,**

**Philippe ROUSSELLE.**

**Willy DEMEYER.**

SEANCE DU 27 MAI 2013